



Entretien clim Locataire

Par **MarieLulu**, le **10/05/2021** à **21:40**

Bonjour,

Je suis locataire d'un meublé équipé d'une climatisation.

La climatisation a été installée quelques jours après mon aménagement (le 12/06/2020) et le propriétaire m'avait donc fait signé un avenant au bail stipulant : "obligation de maintenance annuelle pour préserver la garantie décennale de la climatisation" sans détail sur cette maintenance.

Mais dans le mail par lequel cet avenant m'avait été transmis, le propriétaire avait marqué: "cet entretien annuel est impératif et doit être réalisé avec une société agréé pour préserver la garantie constructeur."

Aujourd'hui il me demande si j'ai fait le nécessaire et de lui transmettre l'attestation, et il me rappelle que "Cette maintenance est à réaliser auprès d'une entreprise agréée par la marque."

Je n'ai pas utilisé la clim depuis qu'elle est installée.

Outre le fait que ça ne fait pas encore 1 an que la clim est installée, est-il en droit de me demander de faire faire cette maintenance, à mes frais?

En signant l'avenant, je pensais que j'allais devoir nettoyer les filtres moi-même éventuellement en cas d'utilisation de la clim, mais pas plus .

Je précise que nos relations sont tendues depuis mon installation, pour d'autres raisons.

Merci beaucoup pour vos réponses!